

**Industrielle Alliance, Fiducie inc**  
2023/09/30

Dollars, en milliers

<b>Actions ordinaires et assimilées de T1 : Instruments et réserves</b>		
1	Actions ordinaires et assimilées admissibles directement émises (et leur équivalent dans le cas des institutions qui ne sont pas constituées en société par actions) plus primes liées au capital correspondantes	82,000
2	Bénéfices non répartis	15,647
3	Cumul des autres éléments du résultat étendu (et autres réserves)	-
4	<i>Fonds propres émis directement qui seront progressivement retirés des CET1 (applicable uniquement aux coopératives de crédit fédérales)</i>	-
5	Actions ordinaires et assimilées émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans CET1)	-
<b>6</b>	<b>Actions ordinaires et assimilées de T1 avant ajustements réglementaires</b>	<b>97,647</b>
<b>Actions ordinaires et assimilées de T1 avant ajustements réglementaires</b>		
28	<b>Total des ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1</b>	-
<b>29</b>	<b>Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)</b>	<b>97,647</b>
<b>Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)</b>		
30	Autres éléments de T1 admissibles directement émis plus primes liées au capital correspondantes	-
31	dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	-
32	dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	-
33	<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement retirés des autres éléments de T1 (applicable uniquement aux coopératives de crédit fédérales)</i>	-
34	Autres éléments de T1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans AT1).	-
35	dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement retirés (applicable uniquement aux coopératives de crédit fédérales)	-
<b>36</b>	<b>Autres éléments de T1 avant ajustements réglementaires</b>	-
<b>Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1</b>		
43	<b>Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1</b>	-
44	<b>Autres éléments de T1 (AT1)</b>	-
45	<b>Fonds propres T1 (T1 = CET1 + AT1)</b>	<b>97,647</b>
<b>Fonds propres complémentaires (T2) : Instruments et provisions</b>		
46	Instruments de T2 admissibles directement émis plus primes liées au capital	-
47	<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement retirés des éléments de catégorie T2 (applicable uniquement aux coopératives de crédit fédérales)</i>	-
48	Instruments de T2 (et instruments de CET1 et d'AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans T2)	-
49	dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement retirés (applicable uniquement aux coopératives de crédit fédérales)	-
50	Provisions collectives	-
<b>51</b>	<b>Éléments de T2 avant ajustements réglementaires</b>	-
<b>Fonds propres complémentaires (T2) : Ajustements réglementaires</b>		
57	<b>Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres complémentaires (T2)</b>	-
58	<b>Fonds propres complémentaires (T2)</b>	-
<b>59</b>	<b>Total des fonds propres (TC = T1 + T2)</b>	<b>97,647</b>
<b>60</b>	<b>Total des actifs pondérés en fonction du risque</b>	<b>295,573</b>

<b>Ratios de fonds propres</b>		
<b>61</b>	<b>Actions ordinaires et assimilées de T1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction du risque)</b>	<b>0.3304</b>
<b>62</b>	<b>T1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction du risque)</b>	<b>0.3304</b>
<b>63</b>	<b>Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction du risque)</b>	<b>0.3304</b>
<b>Cible du BSIF</b>		
69	Ratio cible d'actions ordinaires et assimilées de T1	7.00%
70	Ratio cible de fonds propres T1	8.50%
71	Ratio cible du total des fonds propres	10.50%